

LE VUARGNÉRAN



JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE D'YVORNE
N° 32

Juillet 2020

Edito

CINQ SIÈGES POUR L'AVENIR

Une petite révolution attend la Municipalité d'Yvorne: à dater du 1^{er} juillet 2021, elle ne comptera plus que 5 municipaux. C'en sera alors fini d'une particularité un peu incongrue pour une entité communale recensant à peine un millier d'habitants. Les arguments qui ont nourri le préavis municipal relatif à ce dossier ne sont ni politiques, ni électoralistes, sauf à dire qu'il sera mathématiquement plus aisé de repourvoir cinq sièges plutôt que sept, à plus forte raison dans une conjoncture qui voit la chose publique tomber en disgrâce. Pour mémoire, un tiers environ de l'effectif du Conseil communal a dû être remplacé en cours de législature, sans pouvoir compter sur des candidatures spontanées...

Dans ce contexte, il est apparu essentiel à la Municipalité de mieux valoriser la fonction, notamment en responsabilisant davantage ses futurs titulaires. L'activité municipale est en effet exposée comme jamais à toutes sortes de contraintes réglementaires et administratives, potentiellement à des suites pénales assorties d'incidences financières non négligeables. Expérience faite, on ne peut plus

exercer un tel mandat à la petite semaine, ni prendre de décisions efficaces à la bonne franquette. C'est sans doute regrettable, mais c'est ainsi.

De fait, le citoyen attend du professionnalisme, de la cohérence et surtout de l'équité de la part de ses autorités. Nous pensons qu'avec un modèle plus ramassé, plus râblé, densifié en quelque sorte, la Municipalité pourra disposer d'une architecture correspondant mieux à ce besoin, ainsi qu'à la diversité et au poids des dossiers spécifiques qu'une commune comme la nôtre est amenée à traiter, tout en offrant de bonnes perspectives de complémentarité entre les dicastères.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'imager, le Conseil communal a fait sa part – et nous lui en savons gré – en décidant de la «taille du moule». Il reste maintenant à définir et à pourvoir intelligemment ces dicastères pour que la Municipalité puisse donner le meilleur d'elle-même à notre commune et à ses habitants.

Un point encore: si cette décision nous semble sage et mieux en phase avec nos réalités vuargnéranes, elle ne saurait seule remédier au désengagement, ce mal qui afflige la plupart des petites communes. Il s'agit vraiment d'avoir cet élément en tête à quelques mois

SOMMAIRE

Edito	1
Infos du Conseil communal et de la Municipalité, comptes communaux	2-3
Infos de la Municipalité, énergies renouvelables	3-4
Manifestations, Marchés d'Yvorne	5
Sociétés locales - Le moustique tigre	6
Merci René - Environnement	7
Infos paroissiales	8
Manifestations, le Ressat	

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Gary Perret, 079 339 90 93

Impression:

Imprimerie Bach Yvorne, 024 463 21 83

Commune d'Yvorne:

tél. 024 466 25 22

site: www.yvorne.ch

e-mail: commune@yvorne.ch

des élections communales: aimer son village, et le petit confort qu'il nous garantit, suppose aussi de s'investir et en assurer la pérennité au-delà de l'épaisseur de sa haie de thuyas.

Edouard Chollet, syndic



2 Infos du Conseil communal

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Afin de respecter les directives de l'OFSP face à la pandémie de coronavirus, cette séance s'est tenue à huis clos à la salle de la Couronne, comme cela avait déjà été le cas pour celle du 14 mai dont le compte-rendu exhaustif se trouve sur le site de la commune, www.yvorne.ch, «Officiel»-«Conseil communal/procès-verbaux».

Cette configuration particulière n'a en rien perturbé le bon déroulement de l'assemblée.

Le président du Conseil, Christian Bernasconi, a procédé à l'assermentation de deux nouveaux conseillers: Geneviève Major et Fabrice Pilet, tous deux membres du PLR.



Geneviève Major



Fabrice Pilet

S'en est suivie l'élection des membres du Bureau du Conseil pour la période de juillet 2020 à juin 2021 :

- Président: M. Guy Stalder, UDC
- 1^{er} vice-président: M. Jean-Louis Crot, Arc-en-Ciel



Guy Stalder



Jean-Louis Crot

- 2^{ème} vice-président: M. Christian Bernasconi, PLR
- Scrutateurs: M^{me} Claire Glauser et M. Sébastien Roux
- Scrutatrices suppléantes: M^{mes} Alexandra Perret et Geneviève Major

Sur les quatre préavis municipaux soumis au Conseil lors de la séance du 14 mai, seuls trois ont été votés et acceptés :

- le préavis 02-2020 Rapport de gestion et comptes 2019
- le préavis 03-2020 Adoption du règlement sur la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique et l'utilisation du Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable
- le préavis 04-2020 Fixation du nombre de municipaux pour la législation 2021-2026.

La Municipalité a choisi de retirer le préavis 01-2020 relatif à la demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard d'Yvorne afin d'étudier de façon approfondie les contre-propositions de la commission ad hoc.

Prochaine séance: jeudi 1^{er} octobre 2020 à 20h00 (sous réserve de modification).

Infos de la Municipalité

COMPTES COMMUNAUX 2019 LES EFFORTS S'AVÈRENT PAYANTS



Les comptes communaux 2019 ont bouclé sur un excédent net de revenus proche de 60'000 fr.¹ alors que la Municipalité avait tablé sur un résultat certes positif, mais bien plus modeste. En guise d'explications, nous observons que les rentrées fiscales ont été nettement meilleures qu'attendu et que la conjoncture s'est plutôt bien tenue. Pour le surplus, la prudence et le soin qui guident depuis maintenant trois ans l'établissement

du budget, la rigueur constante de son suivi aussi, ont été extrêmement profitables au retour de nos comptes dans les chiffres noirs. Leur convalescence réussie fait dire à notre expert externe chargé d'établir chaque année notre bilan de santé financière que «l'effort très sérieux de reprise en main de la gestion financière a été effectué, avec un succès certain».

Avant de parvenir au résultat mentionné plus haut, la Municipalité s'est retrouvée avec suffisamment de ressources pour procéder à divers amortissements complémentaires (temple d'Yvorne, bâtiment de la Couronne, entreprise de correction fluviale Torrent – Grande-Eau, travaux de rénovation du local du foot) pour un montant total d'un peu moins de 300'000 fr. A cela s'ajoute que l'excédent de recettes enregistré a également permis de constituer une provision de 320'000 fr. destinée à faire face, avec sérénité, au décompte final de péréquation pour 2019. On le voit: même si le résultat brut est plutôt encourageant, il ne doit pas faire perdre la tête. Et ce n'est pas passer pour un grippe-sou que d'affirmer qu'anticiper, prioriser et consolider demeurent les maîtres mots d'une conduite sage des finances communales.

Si l'on en croit les outils spécifiques de diagnostic utilisés par notre mandataire, la couverture de nos fonds de réserve atteint aujourd'hui 121%, en hausse de 13 points, et la marge d'autofinancement grimpe à près de 620'000 fr., en hausse de 25%. Ce résultat est sans commune mesure avec la marge annuelle moyenne de 170'000 fr. affichée ces dix dernières années. Cette variable avait même plongé à 6'000 fr. entre 2010 et 2016!... Quant à la dette, elle représente tout de même 4'525 fr. par habitant, mais Yvorne aurait désormais la capacité – théorique – de l'effacer en moins de trois ans. Dernier repère intéressant: la part des revenus consacrée au paiement des intérêts a sensiblement baissé entre 2018 et 2019, de 0,91 à 0,72%, en raison bien entendu de la situation atone des taux d'intérêt, mais aussi d'une politique communale de renouvellement des prêts beaucoup plus avisée. Le taux d'intérêt moyen de nos emprunts au 31 décembre dernier était ainsi de 1,07%.

Pour le dire avec franchise, le ciel se dégage enfin sur nos finances communales, mais l'effort doit être poursuivi pour quelques années encore, partant du principe que l'on descend plus facilement que l'on ne monte. En outre, le flou qui entoure l'avenir des rapports financiers entre l'Etat et les communes, les investissements considérables qui nous attendent en matière de modernisation de notre réseau d'eau et d'entretien de notre patrimoine bâti, et les conséquences incertaines de la crise sanitaire du début 2020 sur l'économie suisse et internationale incitent à garder le pied plus proche du frein que de l'accélérateur.

¹ C'est-à-dire le bénéfice réel de la commune avant amortissements et attributions aux fonds de réserve.



INFORMATION EN BREF POUR PLUS

CANICULE

RESTER AU FRAIS

CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS

- Se reposer... rester au frais**
 - Rester chez soi, réduire l'activité physique
 - Prêter attention aux enfants et aux seniors
- Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir**
 - Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
 - Porter des vêtements clairs, amples et légers
 - Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- Boire régulièrement... manger léger**
 - Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
 - Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes et produits laitiers
 - Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- En présence de signaux d'alerte**
 - Appeler le médecin traitant
 - S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0048 133 133
 - En cas d'urgence vitale appeler le 144

www.vd.ch/canicule

ÉNERGIES RENOUVELABLES LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS S'ÉTOFFE : PROFITEZ-EN !

La commune disposera très prochainement d'un nouveau règlement concernant la taxe communale sur l'énergie électrique et l'utilisation du fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable. Dans sa séance du 25 juin, le législatif vuagnéran a en effet accepté le préavis municipal proposant une mise à jour du document actuel selon le modèle rédigé par le canton et complété s'agissant des règles de subventionnement. Ce nouveau règlement est actuellement en phase d'approbation cantonale.

Depuis 2007, la taxe spécifique prélevée sur la consommation d'électricité, de 0.7 ct le kWh, a permis l'attribution de subventions à différents bénéficiaires. La commune a elle-même bénéficié de montants pour ses propres projets, notamment en matière d'éclairage public et de financement des cartes journalières de transports publics offertes à prix préférentiel. En réaction à la baisse des requêtes de subventionnement observée ces dernières années, la Municipalité entend, d'une part, offrir un éventail plus large d'objets ou de mesures susceptibles d'inciter davantage d'habitants à envisager l'utilisation d'énergies renouvelables et, d'autre part, disposer d'un document permettant une adaptation rapide des possibilités d'aides financières en regard de l'évolution technologique constante.

Année	Total des subventions	Taxe spécifique
2012	17'600.00	41'062.55
2013	35'590.00	40'655.10
2014	18'150.00	39'171.20
2015	20'600.00	38'193.00
2016	19'500.00	38'311.30
2017	15'816.00	36'785.40
2018	5'600.00	35'985.40
2019	5898.00	49'013.60

Qu'en est-il des contraintes posées par les démarches administratives et la police des constructions ? Un frein aux élans éco-responsables ou un garde-fou nécessaire à la préservation esthétique du patrimoine bâti ? «Le Vuagnéran» fait le point avec Isabelle Derégis, municipale en charge de l'urbanisme

La Confédération, les cantons et les communes s'engagent à favoriser les économies d'énergie en proposant des programmes de subventions plutôt incitatifs.

A Yvorne, le fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable alimenté par la taxe communale sur l'électricité n'est pourtant guère sollicité.

Les résultats enregistrés depuis 2012 montrent une baisse significative des démarches visant un assainissement énergétique des bâtiments.

Comment l'expliquez-vous ?



Isabelle Derégis
Municipale en charge
du dossier

Il n'y a pas d'explication factuelle et la question devrait être posée aux bénéficiaires potentiels. Cela dit, peut-être que les domaines subventionnés jusqu'à ce jour étaient trop restreints. Je pense, par exemple, aux pompes à chaleur ; seules les PAC sol/eau pouvaient faire l'objet d'une subvention. Il faut également relever qu'en raison de l'inscription d'une grande partie de la commune à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), un effort supplémentaire d'intégration doit accompagner la pose de panneaux solaires dans certains quartiers. Ces panneaux doivent même faire l'objet d'une procédure d'autorisation de construire. Cela a peut-être un effet décourageant pour certains propriétaires.

Avez-vous dû refuser des demandes ?

Les conditions d'octroi étant précises – elles le seront encore plus avec le nouveau règlement –, il n'y a en général pas de refus, tout au plus des demandes de compléments d'informations.

En parlant d'ISOS justement, les règles concernant l'implantation de panneaux solaires, en particulier dans le village d'Yvorne et à Vers-Morey, ont-elles été assouplies ces dernières années ?

Des dispositions fédérales relativement récentes précisent que l'intérêt à l'utilisation de l'énergie solaire l'emporte désormais en principe sur les aspects esthétiques. Des mesures constructives doivent néanmoins être prises pour ne pas porter d'atteinte majeure au site (teinte des panneaux, intégration des capteurs dans la toiture, structure de la même couleur que les tuiles ou la ferblanterie, recouvrement du solde de la toiture avec des panneaux factices, etc.). La Commune sollicite l'avis de la Commission consultative pour la promotion et l'intégration de l'énergie solaire et l'efficacité énergétique (COMSOL) pour veiller à une bonne intégration des installations projetées. Son avis se révèle bien souvent utile. Nous sommes par ailleurs tenus de lui demander son préavis avant de refuser un projet.

Le nouveau règlement fraîchement avalisé par le Conseil communal élargit le catalogue des mesures et objets susceptibles de bénéficier du fonds pour les énergies renouvelables. Parmi les nouveautés, la participation à l'abonnement de transports publics pour les jeunes de 6 à 25 ans peut surprendre.

Les objectifs d'un tel fonds, tels que définis dans la Loi cantonale sur le secteur électrique (art. 20), consistent à soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et le développement durable. Pourquoi ne pas avoir davantage privilégié des actions portant sur les bâtiments, source de gaspillage énergétique majeure? D'autres communes proposent par exemple de participer au remplacement d'appareils électroménagers par des modèles pourvus d'une étiquette énergie A+++ ou encore de financer une partie de l'audit énergétique d'un bâtiment.

Le fonds nouvellement créé n'est pas illimité. Il est alimenté par une taxe de 0,7 cts/kWh perçue sur la consommation électrique des habitants et entreprises de la commune. S'agissant d'un compte affecté, l'on doit donc veiller à garder un équilibre entre les recettes et les charges sur une moyenne de trois ans. A cet égard, la Municipalité s'est notamment basée sur les observations qu'elle a pu faire avec les dépôts de demandes d'autorisation de construire ou de subventionnement dont elle a été saisie ces derniers temps pour estimer le nombre potentiel de demandes découlant du nouveau règlement et leur équivalent en subventions. S'agissant des bâtiments, elle a privilégié, dans un premier temps, de subventionner les travaux nécessitant un investissement relativement lourd de la part des propriétaires (panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, pompes à chaleur, chauffages à bois ou à pellets, citernes de rétention pour l'utilisation de l'eau de pluie).

Il lui a également paru important d'élargir le cercle de subventionnement à l'ensemble de la population puisque des locataires s'acquittent également de cette taxe. C'est pourquoi, la Municipalité a choisi de continuer à subventionner les vélos ou scooters électriques, mais surtout d'encourager la mobilité collective en faisant la promotion de l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge, dans le sens du développement durable. Le moment venu, un bilan financier sera effectué et il n'est pas exclu que de nouveaux objets ou mesures pourront être subventionnés, ou que le montant de certaines subventions existantes pourra être augmenté.

Les journaux annoncent que le déconfinement a «boosté» le marché du vélo. Les ventes de cycles dopés à l'énergie électrique ont battu des records. Les demandes de subventions pour cette mobilité douce suivent-elle cette tendance?

Nous avons effectivement constaté une augmentation des demandes de subvention pour les vélos électriques. Pour cette première partie de l'année, nous avons déjà octroyé 10 subventions, soit le même nombre que pour toute l'année 2019. La moyenne des dernières 8 années s'élève à 4,75 vélos par an.

Objets et mesures bénéficiant de subventions communales

Panneaux solaires photovoltaïques	Forfait : Fr. 2000.-
Panneaux solaires thermiques	Forfait : Fr. 2000.-
Pompes à chaleur	Forfait : Fr. 2000.-
Chauffage à bois ou à pellets	Forfait : Fr. 2000.-
Citerne de rétention avec utilisation de l'eau de pluie	20% du prix d'achat, mais au maximum Fr. 500.-
Vélos ou scooters électriques	20% du prix d'achat, mais au maximum Fr. 400.-
Abonnement de transports publics	40% du prix d'un abonnement personnel Juniors (16-25 ans) Mobilis 2 ^{ème} classe jusqu'à quatre zones

Le règlement détaillé, les conditions d'octroi et les formulaires de demande seront disponibles sur le site de la commune dès l'entrée en force du règlement.



PAS DE FÊTE NATIONALE À YVORNE EN 2020

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2020, la Municipalité a décidé, avec regret, de renoncer à l'organisation de la Fête nationale du 1^{er} Août.

En effet, les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 émises par la Confédération, notamment le plan de protection cadre pour les manifestations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), rendent pour ainsi dire impossible la mise sur pied de cet événement, tant du point de vue de la sécurité sanitaire que de la convivialité.

En lieu et place, un message des autorités sera publié sur le site www.yvorne.ch.

S'agissant d'éventuels rassemblements à caractère privé, la Municipalité rappelle que les mesures d'hygiène et de distanciation sociale demeurent en vigueur et doivent impérativement être observées.

PLEIN SUCCÈS POUR LA REPRISSE DES MARCHÉS!



Le marché a été l'une des premières manifestations vuarnéranes à reprendre ses droits en mode COVID.

L'organisation a été délicate au regard des contraintes légales imposées, mais le comité, toujours déterminé, s'y est attelé et un premier marché 2020 a pu se tenir le 13 juin.

Les commerçants étaient eux aussi plus motivés que jamais, mais il planait toujours pendant la mise en place une légère inquiétude: les clients vont-ils venir?

La réponse est arrivée avant même l'heure d'ouverture puisque les stands ont été littéralement pris d'assaut!

L'affluence a été aussi forte que continue, et cette édition des marchés d'Yvorne restera dans les mémoires comme l'une des plus belles.

En dehors du succès commercial de cette édition, on retiendra surtout un sentiment très positif: l'intérêt pour les produits et producteurs locaux, souvent entendu en paroles pendant la crise du coronavirus, s'est transformé, au moins le temps d'un week-end, en actes concrets, donnant tout son sens à l'initiative des organisateurs.

Espérons que cet élan se pérennisera au fil des prochaines éditions. Comme nous le rappelons régulièrement, l'âme de ce marché, c'est vous! Cet événement est un rendez-vous donné aux Vuarnéranes par les Vuarnéranes. A vos agendas!

www.marche-yvorne.com

LES PRODUITS DES MARCHÉS D'YVORNE

- ❖ Fromages et produits d'alpage
- ❖ Fruits et légumes
- ❖ Viandes et charcuteries
- ❖ Poissons du Léman
- ❖ Pains et pâtisseries
- ❖ Conserves, sirops, confitures et jus
- ❖ Tisanes et herbes
- ❖ Fleurs
- ❖ Œufs
- ❖ Miel
- ❖ Vin

Les Marchés d'Yvorne 2020 AGENDA

15 AOÛT
12 SEPTEMBRE
10 OCTOBRE
HORAIRES :
DE 9 H À 12 H

LA FÊTE AU VILLAGE EST REPORTÉE À 2021

Malgré l'enthousiasme et la détermination du comité, la pandémie de COVID 19 est arrivée au pire moment pour l'organisation de la Fête au Village.

En effet, après avoir mis en place le concept et bien avancé sur les détails techniques, les mois de mars à juin devaient être consacrés à la récolte de fonds auprès des sponsors.

Autant dire que ce n'était pas le moment d'aller frapper aux portes des artisans et commerçants locaux. Sans budget défini, il devenait dès lors impossible d'avancer.

A l'image des Jeux Olympiques d'été qui ont inspiré le thème de la fête, la décision de reporter d'une année s'est rapidement imposée.

Nous nous réjouissons donc de reprendre le travail dès que les choses seront plus sereines et de vous accueillir en 2021 pour une fête mémorable!

Bonne santé à tous et à bientôt!

Le Comité FVY

La Fête au Village en 2005 aux Rennauds



LE MOT DU PRÉSIDENT DU CARTEL INCERTITUDE, MAIS CONVIVIALITÉ QUAND MÊME !

2020 aurait dû être une année chargée pour nos sociétés locales avec un calendrier bien rempli tout au long de l'année. La Fête au Village aurait polarisé toutes nos forces cet été.

Le coronavirus a tout chamboulé, l'ensemble de nos manifestations et rendez-vous traditionnels allant d'annulation en report. A la trappe : course Radio-Chablais, soirées Chant-Théâtre, Abbayes, repas de soutien, matchs, Fête au Village, etc... direction 2021.

A l'heure actuelle, malgré une direction vers le déconfinement, la situation reste très incertaine et il n'est pas encore possible de publier un nouveau calendrier fiable.

Chaque évènement reste dépendant des nouvelles mesures et des possibilités de s'y adapter. Nous vous encourageons ainsi à suivre l'évolution de la situation par les différents médias.

Sans manifestation « officielle », la convivialité n'est pourtant pas restée en berne à Yverne. Les apéros de quartier, à bonne distance, ont fleuri un peu partout dans le village.

Les voisins se sont bien souvent retrouvés plus proches qu'ils ne le croyaient les uns des autres, resserrant les liens d'amitié et de solidarité.

Cela a aussi été le cas au sein des sociétés, car une société locale, c'est aussi et surtout un lien social fort, pour certains une deuxième famille, pour beaucoup un soutien dans les moments de doute et de solitude.

Le ciel s'éclaircit petit à petit, le Marché Vuarnéran a été la première manifestation à avoir repris ses droits avec un succès retentissant pour son édition du 13 juin.

Le Ski-Club a relancé ses sorties d'été et le Ressat est sur les rails. La Jeunesse se prépare à tenir le bar des vendanges selon les prescriptions qui seront en vigueur d'ici là.

La vie reprend dans ce nouveau monde encore plein d'incertitudes, mais nous sommes tous d'une manière ou d'une autre plus forts de ces liens sociaux renforcés.

Bonne santé à toutes et tous !



Frédéric Blanc

LE MOUSTIQUE TIGRE, CET INDÉSIRABLE

Déjà largement présent dans les pays voisins, le moustique tigre a également pris ses quartiers en Suisse, au Tessin, puis récemment en Suisse romande, à Monthey et à Genève.

Pour freiner son installation dans le canton et ainsi limiter les risques en santé publique, la Direction générale de la santé a lancé, à l'été 2020, une campagne de prévention.

La population est invitée à participer à trois actions simples et efficaces pour limiter la propagation de cet envahisseur.

1 - Ne l'invitons pas à l'apéro

Pour ne pas inviter cet hôte indésirable, nous pouvons le priver de son gîte en vidant/supprimant les petites collections d'eau (coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, récipients abandonnés non couverts...).

2 - Repérons-le

Il est visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit, à rayures blanches et noires sur les pattes, il a une ligne blanche qui traverse le thorax. Son vol est lent et silencieux.



Source : www.moustiques-suisse.ch

Il se reproduit dans très peu d'eau, env. 1 cm de profondeur (mais pas sur les bords d'étangs).

3 - Signalons-le

Une fois repéré, il doit aussitôt être signalé aux autorités qui se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Vous pensez l'avoir vu ? Si c'est le cas, vous êtes invité à le notifier sur le site www.moustiques-suisse.ch avec une photo de bonne qualité et si possible d'envoyer par la poste un spécimen bien protégé pour éviter l'écrasement. Cela permettra l'identification formelle par les experts.

Merci de contribuer à rendre son installation difficile chez nous.

RETRAITE DE RENÉ BARBAY, AVEC OU SANS PARACHUTE ?

De la fermeture de La Poste à Yvorne jusqu'aux futurs drones en passant par René Barbay, notre gentil facteur, qui effectuera sa dernière tournée dans la commune à la fin du mois de juillet.

En 2001, l'office de poste d'Yvorne était fermé et ses services déplacés à l'office postal d'Aigle.

En 2027 ou plus tard, on nous prédit la distribution du courrier par des drones... seuls ceux qui vivront jusque-là pourront savoir si cette prédiction sera réalisée ou non ?

Depuis bientôt 40 ans, René Barbay a travaillé comme facteur dans la région, d'abord à Aigle, puis ces dernières années à Yvorne pour notre plus grand plaisir.

Efficace, souriant, toujours une petite blague au bord des lèvres, René prendra sa retraite fin juillet.

Il va nous manquer, lui qui connaissait toutes les cachettes de nos clés pour livrer nos colis.

Durant toutes ces années, il a su se faire apprécier tant des personnes âgées que des enfants de l'école qui lui font tous un signe de la main ou un petit sourire, voire même un « œil » à la vuargérane !

C'est donc avec un pincement au cœur que nous avons appris que René avait fait valoir son départ à la retraite tout en lui souhaitant de pouvoir profiter de belles années avec certainement de nouvelles activités passionnantes et sans être chronométré tel un champion de course.

Nous ne manquons pas de relever son courage lors de cette période de semi-confinement pour livrer tous les colis les plus fous... même un grill !



Alors même que madame B. vous attendait fidèlement entre 8h10 et 8h15 pour recevoir son courrier de main à main, vous vous démeniez pour satisfaire tous nos besoins et échanger quelques mots avec celles et ceux que vous croisiez pour qui vous étiez la seule visite de la journée.

Quoi qu'il advienne des futurs services de La Poste, aucun drone ne remplacera jamais un facteur comme René, généreux, humain et modeste...

Le communiqué de La Poste du 25 janvier 2020 en convient: « Malgré un niveau élevé des mesures de sécurité, il n'est pas possible d'exclure totalement les risques dans le domaine de l'aviation. Pour minimiser ce risque, le drone devra effectuer un atterrissage d'urgence en parachute s'il dévie de sa course ».

Il n'est d'ailleurs pas d'actualité de transporter des grills, piscines ou autres bacs à sable mais seulement des échantillons de laboratoire, fort heureusement.

Merci René pour tout ce que vous avez apporté à notre beau village d'Yvorne avec toute votre humanité et votre empathie et en toute simplicité ! Bravo et bon vent... avec ou sans parachute ?

Tania Allenbach-Stevanato



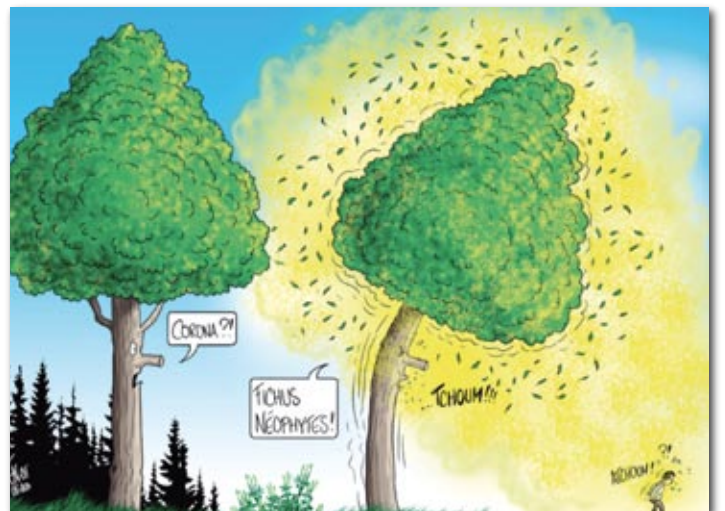
Environnement

LES DÉCHETS DE JARDIN, UNE PLAIE POUR LA FORÊT

Les plantes ornementales exotiques qui enrichissent nos jardins peuvent avoir des conséquences dramatiques si elles arrivent en forêt. L'association des propriétaires forestiers « ForêtSuisse » tire la sonnette d'alarme face aux menaces qui pèsent sur de nombreuses espèces indigènes. En effet, de nombreux indéclicats choisissent de déposer leurs déchets de jardin dans les bois. Les plantes exotiques, qui peuvent être porteuses de maladies et de parasites, mais aussi les restes de tonte, de haie, de géraniums, etc., envahissent alors l'espace avec des effets dévastateurs sur l'écosystème.

Et certaines espèces importées – on les appelle des « néophytes » – une fois introduites, deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer.

Les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. C'est interdit par la loi sur la protection de l'environnement et c'est punissable !



Source : ForêtSuisse/dessin : Silvan Wegmann

Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, conformément à la directive municipale « Info-déchets ».

Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez www.foretsuisse.ch

VISION DES PAROISSES CATHOLIQUES

Après l'enquête « Qu'est-ce que j'attends de ma paroisse ? » (voir *Le Vuarnéran* N° 30), puis le grand rendez-vous interparoissial du 16 novembre dernier à Bex et ses beaux résultats, nous attendions avec impatience la mise en forme graphique des souhaits exprimés par nos paroissiens et l'envoi – avec cette vision désormais imagée – par notre évêque lors de sa visite en février.

Fruit d'un magnifique travail, la vision prend la forme d'une grande fleur dont le Christ est le centre et dont les pétales représentent les



6 domaines désormais prioritaires de la pastorale de nos six paroisses catholiques du secteur d'Aigle.

Les pétales rouge et orange se font face, représentant les domaines liés à la FOI.

Les pétales vert foncé et vert clair se font face, représentant les domaines liés à l'ESPÉRANCE.

Les pétales bleu et violet se font face, représentant les domaines liés à la CHARITÉ.

Chaque pétale, ainsi que le cœur, reçoit un verset biblique et une explication simple, formulée en « nous » cette vision demandant l'effort de chacun de nous :

Manifestations

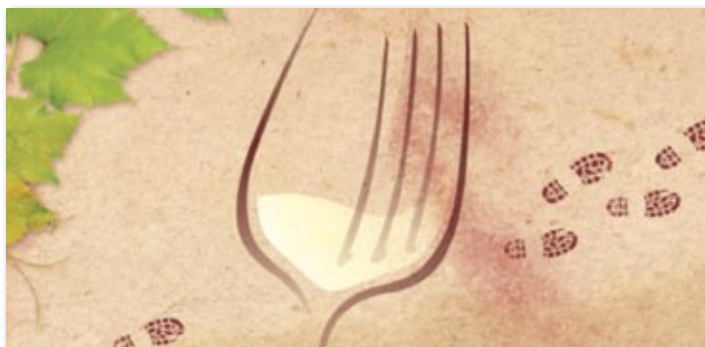
LE RESSAT D'YVORNE, DIMANCHE 25 OCTOBRE 2020

Pour la 8^{ème} année, les vigneron·s d'Yvorne vous convient à une balade gourmande (3,5 km) au cœur du vignoble, en immersion dans le monde passionnant du vin et de la cuisine.

Lieux de dégustation inhabituels, grands vins et chefs régionaux : à coup sûr les ingrédients d'une journée haute en découvertes et en saveurs.

Cette balade appelée « le Ressay » (qui veut dire le repas après les vendanges) se déroulera le dimanche 25 octobre 2020.

Prix : Fr. 99,90 par personne.



Renseignements et inscriptions : Promotion des Vins d'Yvorne (PROVY), tél. 024 466 59 16, info@yvorne-provy.ch



Jésus-Christ

Que toute notre vie reparte du Christ et amène à le rencontrer.

« Comme le Père m'a aimé, je vous ai aimés. Demeurez dans mon amour. » (Jean 15, 9)



Liturgies et activités

Nous célébrons et vivons ensemble notre Foi.

« Quand deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (Matthieu, 18, 20)



Service aux communautés

Nous bâtissons une Eglise vivante.

« A l'amour que vous aurez les uns pour les autres, on reconnaîtra que vous êtes mes disciples. » (Jean 13, 35)



Jeunes

Nous sommes les paroissiens de demain.

« Réjouis-toi dans ta jeunesse et suis ton cœur. » (Ecclésiaste 11, 9)



Liens intergénérationnels

Nous construisons des ponts entre les âges.

« Je vous ai transmis ce que j'ai moi-même reçu. » (1 Corinthiens 15, 3)



Lieux d'écoute et de dialogue

Nous veillons les uns sur les autres.

« De quoi discutiez-vous en chemin ? » (Marc 9, 33)



Accueil et partage

Nous sommes des Chrétiens pour les autres.

« Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (Lévitique 19, 18 - Marc 12, 31)

Lors de la messe de clôture de sa visite pastorale, le 2 février à Bex, notre évêque Mgr Jean-Marie Lovey a envoyé des délégués de chacune des six paroisses de notre secteur avec cette vision. Il a souhaité les envoyer, tout comme le Christ avec ses disciples, deux par deux, relevant à juste titre que cette date nous y invitait également : nous étions le 02.02.2020 ! L'équipe pastorale a, elle aussi, été envoyée avec cette même vision.

L'étape suivante appartient maintenant aux six conseils de communauté qui, fort de la réception de cette vision, vont devoir l'adapter à chaque paroisse et définir ce qui est nécessaire pour la mettre en œuvre, selon les trois sagesse exprimées par notre curé-doyen Rolf Zumthurm : premièrement renforcer ou réorienter ce qui correspond déjà à la vision ; deuxièmement (et c'est sans doute le plus difficile) couper et/ou lâcher ce qui n'est pas dans l'axe de la vision ; et troisièmement créer et inventer ce qui nous manque pour atteindre la vision.

Au travail, donc !

Abbé Vincent Lafargue